



**Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**  
**Ministère de l'Éducation nationale**  
**110 rue de Grenelle**  
**75007 PARIS**

N/R : CC/NA 2 14/15

Paris, le 8 septembre 2014

*Madame la Ministre,*

*Je tiens à attirer votre attention sur la situation d'un certain nombre de personnels enseignants et d'éducation exerçant à Mayotte. Leur affectation ouvre droit au versement d'une indemnité d'éloignement qui est payée par le rectorat d'origine de ces personnels.*

*Depuis juin, aucune indemnité n'a été versée par certains rectorats, les académies se retranchant derrière divers motifs allant de l'absence de consigne ministérielle à des refus purs et simples.*

*Pour le SE-Unsa, une telle situation est inacceptable. Ces sommes font défaut à nos collègues, alors même qu'ils ont engagé des frais de logement ou d'équipement en arrivant à Mayotte.*

*Je souhaite donc que tout soit mis en œuvre pour que les rectorats concernés mettent en paiement, sans tarder, le versement de cette indemnité de droit.*

*Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.*

**Christian CHEVALIER**  
**Secrétaire général**

Copie :

- M. Bertrand Gaume
- M. Bernard Lejeune